

STATEMENT MADE BY DRCONGO DURING THE OPENING OF THE 1st SESSION OF THE AD HOC OEWG ON THE SECRETARY GENERAL REPORT RESOLUTION 72/277 OF 10 MAY 2018

MADAME ET MONSIEUR LES CO PRESIDENTS

DISTINGUES MEMBRES DU BUREAU ET CHERS COLLEGUES

Nous voulons exprimer notre gratitude au Gouvernement Kenyan pour l'organisation de ses assises ici à Nairobi ; ainsi que le PNUE pour les efforts consentis à cet effet.

Nous remercions également le Secrétaire General de l'ONU pour son rapport sur les lacunes majeures du droit international de l'environnement et les textes relatifs à l'environnement, qui dressent un état des lieux de la situation environnementale de l'heure, et qui constituent un document de base des discussions du groupe de travail spécial mis en place pour ce faire.

La République Démocratique du Congo se rallie aux déclarations faites par le groupe de G 77+ La Chine et le Groupe Afrique, respectivement représentés par l'Ethiopie et la Zambie.

MADAME ET MONSIEUR LES CO PRESIDENTS

Le rapport du Secrétaire General fait constater entre autres, que la fragmentation et le manque de cohérence du droit international de l'environnement remettent en cause le régime juridique international en matière de l'environnement.

Nous citons à titre illustratif, l'incohérence entre les règles du droit international de l'environnement et les règles applicables aux conflits armés ; ainsi qu'au commerce international.

Nous pensons qu'il existe un lien entre la résolution 2/19 de l'ANUE, intitulée « Examen à mi-parcours du IVème Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV) » et les discussions qui portent sur le rapport du Secrétaire General.

La République Démocratique du Congo s'engage aux côtés des autres Etats pour soutenir ce processus et ; pensons que le travail du Groupe Spécial ouvert à toutes les parties prenantes va permettre de ressortir d'autres lacunes existantes ; et formuler des recommandations solides à l'Assemblée Générale qui relèverons les défis en matière du droit international de l'environnement et sa mise en œuvre effective.

Je vous remercie